

SARL AASGARD LORIENT

Dossier Financier

Bilan

Certifié conforme

DocuSigned by:

Arnaud Monnier

CB44F4DDA0834BD...

DocuSigned by:



E732948BC01445F...

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/2025	Net au 31/08/2024
ACTIF				
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droit similaire	540	540		
Fonds commercial (1)	97 500		97 500	97 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes/Immo.Incorp.				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, Mat. Outil.	43 421	38 825	4 596	12 536
Autres immobilisations corporelles	243 566	224 537	19 028	30 641
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes/Imm.Corp.				
Immobilisations financières (2)				
Participations évaluées				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 312		5 312	5 312
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	390 338	263 903	126 436	145 989
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières & approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	306 065		306 065	337 104
Avances et acomptes versés/com.	279		279	4 644
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	16 156	2 889	13 267	15 246
Autres créances	127 254		127 254	50 992
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	242 777		242 777	100 627
Disponibilités	89 292		89 292	237 701
Charges constatés d'avance (3)	59 080		59 080	59 568
TOTAL ACTIF CIRCULANT	840 903	2 889	838 015	805 882
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				
Ecart de conversion - Actif				
TOTAL ACTIF	1 231 242	266 791	964 450	951 871
(1) Dont droit au bail			97 500	97 500
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

SARL AASGARD LORIENT

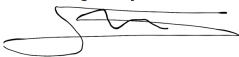
Dossier Financier

Bilan

	Net au 31/08/2025	Net au 31/08/2024
PASSIF		
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	414 125	328 624
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	120 438	85 501
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	543 363	422 925
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	9 900	7 800
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 900	7 800
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 661	83 330
Emprunts et dettes financières diverses (3)	40 644	29 400
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	148 785	229 016
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	140 683	117 453
Dettes fiscales et sociales	79 359	61 946
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	56	
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	411 188	521 146
TOTAL PASSIF	964 450	951 871
Ecart de conversion passif		
(1) Dont à plus d'un an (a)		1 557
(1) Dont à moins d'un an (a)	411 188	519 590
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	104	7 696
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Certifié
conforme

DocuSigned by:
Arnaud Monnier
CB44F4DDA0834BD...

DocuSigned by:

E732948BC01445F...

Annexe

Exercice du 01/09/2024 au 31/08/2025

■ Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AASGARD LORIENT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2025, dont le total est de 964 450 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 120 438 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/10/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets :
Amortissement des logiciels sur 3 ans.
- * Installations techniques : 4 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 7 ans
- * Matériel de transport : 4 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

■ Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation peuvent être incorporés au prix de revient de ces titres.

Dans ce cas, un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

■ Règles et méthodes comptables

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,1 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2022)

■ Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	98 040			98 040
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	98 040			98 040
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	48 497		5 076	43 421
- Installations générales, agencements aménagements divers	203 834	9 763	7 894	205 703
- Matériel de transport	41 643		26 810	14 833
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 060	678	1 708	23 030
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	318 035	10 441	41 489	286 987
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	5 312			5 312
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 312			5 312
ACTIF IMMOBILISE	421 386	10 441	41 489	390 338

■ Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		10 441		10 441
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		10 441		10 441
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		41 489		41 489
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		41 489		41 489

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	540			540
Immobilisations incorporelles	540			540
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	35 961	7 940	5 076	38 825
- Installations générales, agencements aménagements divers	186 510	15 552	7 894	194 168
- Matériel de transport	33 567	3 708	26 810	10 465
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 819	2 794	1 708	19 905
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	274 857	29 994	41 489	263 363
ACTIF IMMOBILISE	275 397	29 994	41 489	263 903

■ Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 207 802 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 312		5 312
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	16 156	16 156	
Autres	127 254	127 254	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	59 080	59 080	
TOTAL CREANCES	207 802	202 490	5 312
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	218
Frns - RRR à obtenir et avoirs non	9 959
Etat - Produit A recevoir	179
Charges ou Produits financiers sur	1 699
Débiteurs divers - Produits à recev	1 550
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	13 605

■ Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 8 000,00 Euro décomposé en 800 titres d'une valeur nominale de 10,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	800	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	800	10,00

Liste des propriétaires du capital

	% de détention	Nombre de part ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SAS AASGARD 22970 PLOUMAGOAR	100,00	800,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 21/02/2025.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	85 501
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	85 501
Affectations aux réserves	85 501
Distributions	
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
TOTAL DES AFFECTATIONS	85 501

■ Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/09/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/08/2025
Capital	8 000				8 000
Réserve légale	800				800
Réserves générales	328 624	85 501	85 501		414 125
Résultat de l'exercice	85 501	-85 501	120 438	85 501	120 438
Total Capitaux Propres	422 925		205 938	85 501	543 363

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	7 800	2 100			9 900
TOTAL PROVISIONS	7 800	2 100			9 900
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		2 100			
Financières					
Exceptionnelles					

■ Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 262 403 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	104	104		
- à plus de 2 ans à l'origine	1 557	1 557		
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	140 683	140 683		
Dettes fiscales et sociales	79 359	79 359		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	40 700	40 700		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	262 403	262 403		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	74 078			

Charges à payer

	Montant
Frns - factures non-parvenues	9 342
Personnel - Dettes provisionnés pou	27 457
Personnel - Primes à payer	11 264
Org. Sociaux - Congés Payés et char	8 717
Taxe Apprentissage	193
Charges sur primes	4 844
APCDNA	200
Etat - Charges A payer	6 407
TOTAL CHARGES A PAYER	68 425

■ Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	42 024		
Commissions & Charges sociales vend	17 056		
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	59 080		

AASGARD LORIENT

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 112 rue du Colonel Müller
56100 LORIENT
821 688 850 RCS LORIENT
(la « Société »)

**DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 27 FEVRIER 2026**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025**

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2025 s'élevant à CENT VINGT MILLE QUATRE CENT TRENTE-SEPT EUROS ET QUATRE-VINGT-TROIS CENTIMES (120 437,83 euros) de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice 120 437,83 euros
- Auquel s'ajoute un prélèvement sur le compte « Autres réserves » de 79 562,17 euros
 - Pour former la somme distribuable s'élevant à 200 000,00 euros
Affecté en totalité à titre de dividende global à l'Associée Unique
Soit 250 euros par part sociale

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 200 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

*Certifié conforme
La Gérance
M. Olivier CHAUDET*

DocuSigned by:

E732948BC01445F...